Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_006-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-006 – Mesures à caractère social - Subvention « découverte » versée aux écoles

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	15	14	pour : contre :	21 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

Depuis la séance du 08 mars 2022, le Conseil Municipal a fixé à 12€ par élève surzurois et par an, la participation de la commune aux sorties découvertes des écoles au titre des mesures à caractère social. Ceci permet aux écoles de financer des sorties culturelles, sportives ou scientifiques ou de faire venir des intervenants extérieurs. Pour l'école Victor Hugo, la somme allouée est inscrite au compte 6288

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_006-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

– autres services extérieurs. Une subvention pour l'école Saint-André est versée à l'OGEC St André.

Depuis le 1er janvier 2019, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération prend en charge directement les frais liés à la natation scolaire (séance à AQUAGOLFE et transport des classes), au lieu et place de la Commune.

Il est proposé de maintenir la participation par élève à 12€. Considérant 474 élèves dans les deux écoles, le budget global pour l'exercice 2026 serait porté à **5 688 €.**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité

RENOUVELE pour l'exercice 2026, la décision du Conseil Municipal de subvention aux écoles dans le cadre des mesures à caractère social ;

FIXE le montant de la participation 2026 de la Commune à 12 € par élève surzurois et par an ;

PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au compte 6288 (école publique) et au compte 6558 (école privée) du Budget Primitif 2026 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 21/02/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	

Noëlle CHENOT — Gaël LACROIX